

# **COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**

Réunion du conseil municipal du 15 novembre 2019

**DATE DE CONVOCATION: Le 07 novembre 2019**

**Présents:** MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM. PERREAUT – RONDIER .

**Excusée:** MME LHUISSIER.

**Secrétaire:** M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

## **ORDRE DU JOUR:**

### **Désignation d'un secrétaire de séance:**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Monsieur Sébastien RONDIER, comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 18 octobre 2019:**

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 octobre 2019.

### **Retrait de la délibération n° 2019-030:**

Madame le Maire informe ses collègues que lors du dernier conseil municipal, une délibération concernant la création d'un emploi à temps non complet a été adoptée à l'unanimité.

Il s'avère qu'après s'être rapproché des services de l'État, cette délibération n'est pas réglementaire et qu'il y a lieu de la retirer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, accepte le retrait de la délibération n° 2019-030 du 18 octobre 2019.

### **Autorisation de recruter des agents contractuels:**

Madame le Maire explique aux conseillers que les besoins du service (accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité) peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents et qu'il en est de même pour le remplacement d'un agent temporairement indisponible. Il est nécessaire de prendre une délibération « de principe » afin de l'autoriser, en cas de besoin, à recourir à ce type de contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour des besoins temporaires. Les agents recrutés seront rémunérés en fonction de leur grade de recrutement, de leur expérience et de leur profil.

## **Répartition des attributions de compensation – Com com Creuse Grand Sud:**

Suite à la validation du rapport de la CLECT (Commission locale des charges transférées), les élus doivent se prononcer sur la répartition des attributions de compensations 2019 proposée par la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Madame le Maire rappelle qu'en 2017, le conseil municipal avait adopté la révision de ses attributions sous réserve qu'une majorité significative des communes fasse le même effort afin d'éviter une augmentation importante de la fiscalité pour ses concitoyens.

Les communes membres n'ayant pas toutes été solidaires en 2017, et afin de ne pas compromettre l'équilibre budgétaire, le 30 mars 2018, le conseil municipal a demandé de percevoir le montant de ses attributions dans son intégralité à savoir 10 813€ contre 3 579€ en 2017.

La CLECT ne s'étant pas réunie durant l'année 2018 cette délibération n'a pas pu être appliquée et la commune a perçu le même montant qu'en 2017.

Pour l'année 2019, le montant de reversement fixé par la CLECT pour la commune de Saint-Alpinien est de 2 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité refuse le montant proposé et demande le versement des attributions de compensation pour 2019 dans son intégralité, soit 10 813€ (montant identique à celui versé en 2016).

## **Autorisation dépenses d'investissement:**

Afin de ne pas pénaliser les entreprises, le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non engagées au 31 décembre 2019, avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2019.

## **Décision modificative au Budget Principal:**

Madame le Maire propose les virements de crédits suivants:

Compte 2315 – Travaux de voies et réseaux + 450,00€

Compte 21318 – Autres bâtiments publics – 450,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise les modifications telles que proposées. Celles-ci ne modifient pas le montant total du Budget de la commune.

## **Travaux prévisionnels 2020 et demande de subvention DETR 2020:**

Après avoir consulté plusieurs entreprises, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020 pour:

**- des travaux de voirie sur des portions de voies communales à «La Chaumette», «Puyboubé» et «Planet».**

### **Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :**

- Montant des travaux HT 7 484,55€
- DETR 2020 (35%) 2 619,59€
- Participation de la commune 4 864,96€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve ce projet et autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention (**cette demande doit être effectuée avant le 30 novembre 2019**)

### **Aliénation d'une partie de chemin rural au village de «La Chaumette»:**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que suite à une demande d'achat effectuée par Monsieur Bernard ALLOCHON, une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural au village de «La Chaumette» a été effectuée du 12 au 26 septembre 2019 et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve ce projet, fixe le prix de vente à 0,50€ le m<sup>2</sup> et précise que tous les frais occasionnés (publicité, honoraires du commissaire enquêteur, frais de vente et frais d'acte) seront à la charge de l'acquéreur.

Il autorise Madame le Maire à effectuer et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Questions diverses:**

**Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21 h 45.**